

Véran : au 15 septembre, les soignants non vaccinés «ne seront plus payés»

écrit par François des Groux | 13 juillet 2021



Olivier Véran. BERTRAND GUAY / AFP



Olivier Véran. BERTRAND GUAY / AFP

Il y a un an, après avoir confiné les Ehpad et interdit les traitements (ou alors un Doliprane ou un Rivotril), gouvernement et médias affidés applaudissaient le personnel soignant allant au charbon, sans masque ni protection.

De nombreux patients sont morts, sans même avoir pu dire un dernier adieu à leurs proches, des soignants, épuisés, ont été atteints tant physiquement que psychologiquement.

Évidemment, en janvier-février 2021, personne n'allait culpabiliser la moitié du personnel soignant non vacciné... Ce n'était pas le bon moment.

Mais désormais, les 35% de soignants non-vaccinés (pour quelle raison ? Aucun média ne s'y intéresse...) peuvent être montrés du doigt.

Ceux-la sont désormais accusés par la Macronie et les médias d'être responsables par avance de la quatrième vague, du reconfinement et des morts à venir. Comme si nous vivions au temps de la peste noire qui tuait, au XIVe siècle, 30-50% de la population européenne !

Après l'allocution de Macron sur la vaccination obligatoire du personnel soignant, Véran menace donc : "les soignants non vaccinés au 15 septembre ne pourront plus travailler et ne seront plus payés».

Du jamais vu dans la Ve République et même avant : aucun pouvoir, aucun régime, n'avait décidé de virer ou de ne plus payer les salaires des modestes serviteurs de ce pays. Si le personnel soignant résiste... par qui les remplacer et, comment, à partir de la rentrée, ce quinquennat finira-t-il ?

Se dirige-t-on vers une seconde crise des Gilets jaunes ?

Vaccination : Les soignants non vaccinés au 15 septembre « ne seront plus payés », annonce Olivier Véran

Les sanctions se précisent du côté du gouvernement. Les personnels soignants qui ne seront pas vaccinés au 15 septembre ne pourront plus travailler et « ne seront plus payés », a annoncé ce lundi [Olivier Véran](#).

« A partir du 15 septembre, si vous êtes soignant et que vous n'êtes pas vacciné, vous ne pourrez plus travailler et vous ne serez plus payé », a déclaré le ministre de la Santé sur LCI, après l'annonce par le président Emmanuel Macron d'une obligation de vaccination pour cette catégorie de population, avec sanctions à la clé.

Un peu plus d'un million de personnes à vacciner

Les employeurs – agences régionales de santé, directions d'établissement, assurance maladie – « seront habilités à effectuer des contrôles comme ça existe déjà dans le droit commun pour d'autres maladies, notamment l'hépatite B », a détaillé le ministre. Il a appelé les soignants à se faire vacciner « dès ce soir, dès demain », même s'ils disposent encore d'un mois.

Olivier Véran a ajouté qu'il s'agissait « d'un public d'environ 1,5 million de personnes, de professionnels de santé, du soin, dans les hôpitaux, les Ehpad, au domicile, des pompiers... ».

<https://www.20minutes.fr/sante/3082723-20210712-vaccination-soignants-non-vaccines-15-septembre-plus-payes-annonce-olivier-veran>